

Législature : 2021 – 2026

Année : 2024

Séance : 2

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 24 JUIN 2024

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	4
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 MARS 2024	5
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
4.	ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX	6
5.	COURRIER	7
6.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	8
7.	COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX	10
	7.1 ASIJ.....	10
	7.2 ASEL	12
	7.3 ORPC.....	13
8.	PRÉAVIS N° 03/2024 : RAPPORT DE GESTION 2023	13
9.	PRÉAVIS N° 04/2024 : RAPPORT DES COMPTES 2023	17
10.	PRÉAVIS N° 05/2024 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAI- RAGE SPORTIF DU TERRAIN DE FOOTBALL DE SAINT-AMOUR PAR DES LED	23
11.	PRÉAVIS N° 06/2024 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA POSE DE 2 BORNES HYDRANTES DANS LE QUARTIER DE CLAIR MATIN (ROUTE DE MOLLIE-MARGOT N° 23 À 39A)	25
12.	ÉLECTION D'UN MEMBRE À L'ASIJ, EN REMPLACEMENT DE M. GUILLAUME BLANC ET À LA SUITE DE SA DÉMISSION DU CONSEIL COMMUNAL	27

13.	ÉLECTIONS STATUTAIRES	28
	A. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL.....	28
	B. ÉLECTION À LA PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL	28
	C. ÉLECTION À LA SECONDE VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL	29
	D. ÉLECTION DES SCRUTATEURS.....	29
	E. ÉLECTION DES SCRUTATEURS SUPPLÉANTS	29
	F. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION.....	30
	G. ÉLECTION DES MEMBRES SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION DE GESTION	30
	H. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE GESTION	30
14.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.....	31
14.1	MME LA SYNDIQUE CHANTAL WEIDMANN YENNY.....	31
14.2	M. LE MUNICIPAL DANIEL MÉTRAUX	32
14.3	M. LE MUNICIPAL JEAN-CLAUDE ROCHAT	34
14.4	M. LE MUNICIPAL CHRISTIAN AESCHLIMANN.....	35
14.5	MME LA MUNICIPALE NICOLE FÉLIX.....	35
15.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.....	37

Ouverture de la séance

M. le Président Christian Feusi ouvre la séance à 20h00, rappelant en préambule quelques points importants quant au déroulement de la séance d'un Conseil communal :

- La parole doit être demandée.
- La parole ne peut être prise que si le Président la donne.
- Les Conseillères et Conseillers sont priés de s'annoncer avec leurs nom et prénom.
- Les débats doivent être courtois.

Il termine en souhaitant une bonne séance à toutes et tous ainsi que des débats fructueux.

M. le Président Christian Feusi souhaite la bienvenue à toutes et tous au nom du Bureau et de Mme la Secrétaire du Conseil communal.

Il adresse ses cordiales salutations à Mme la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, M. le Boursier, Mme la Secrétaire municipale, M. l'Huissier, au Bureau, à la Presse, au public présent, puis passe la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal pour l'appel.

1. APPEL

Présidence : M. Christian Feusi

Sont excusés :
Mme Madeleine Caboche Niclass
Mme Roselyne Hervé
Mme Violaine Rallu
Mme Mireille Roquigny
M. Philippe Berthoud
M. Ralph Brühlmann
M. Marc Cornut
M. Gilles Goutte
M. Robin Jaccard

Sont présents : 48 Conseillères et Conseillers

M. le Président Christian Feusi constate que le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

HOMMAGES

M. le Président Christian Feusi adresse ses sincères condoléances à Mme la Conseillère Katia de la Baume et M. le Conseiller Pierre-Dominique Schupp pour la perte de leur maman et belle-maman, Mme Gloria Jan.

Il invite l'assemblée à se lever afin d'observer une minute de silence. À son terme, il remercie l'assemblée et la prie de reprendre place.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 MARS 2024

M. le Président Christian Feusi mentionne que les documents utiles à la séance ont été expédiés par voie postale et électronique le 20 mai 2024 par Mme la Secrétaire du Conseil communal, en même temps que la convocation, dont le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 mars 2024. Il relève qu'un second envoi comprenant les différents rapports des Commissions a été effectué le 12 juin 2024, les rapports de la Commission des finances ayant été quant à eux envoyés le 13 juin 2024.

M. le Président Christian Feusi ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 mars 2024.

Intervention de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix signale une erreur en page 13, à savoir que le granit ne provient pas des Grisons mais d'Italie et présente ses excuses. Mme la Secrétaire du Conseil communal modifiera le procès-verbal publié en conséquence dans les meilleurs délais.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Christian Feusi soumet le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 mars 2024 au vote : il est accepté à l'unanimité.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président Christian Feusi rappelle que l'ordre du jour a été expédié le 20 mai 2024 et ouvre la discussion.

Intervention de Mme la Conseillère Maud Müller

Mme la Conseillère Maud Müller informe les Conseillères et Conseillers que le Bureau demande le retrait de son préavis « Modification des indemnités du secrétaire du Conseil communal pour la législature 2021-2026 », soit le point 12 de l'ordre du jour, afin qu'il puisse être retravaillé pour être soumis au Conseil communal à une date ultérieure.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Christian Feusi donne lecture de l'ordre du jour modifié.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 mars 2024
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux
5. Courrier
6. Communications du Bureau
7. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
8. Préavis n° 03/2024 : Rapport de gestion 2023
9. Préavis n° 04/2024 : Rapport des comptes 2023
10. Préavis n° 05/2024 : Demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage sportif du terrain de football de Saint-Amour par des LED

11. Préavis n° 06/2024 : Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable et la pose de 2 bornes hydrantes dans le quartier Clair Matin (route de Mollie-Margot 23-39a)
12. Élection d'un membre à l'ASIJ, en remplacement de M. Guillaume Blanc et à la suite de sa démission du Conseil communal
13. Élections statutaires
 - A. Élection à la Présidence du Conseil
 - B. Élection à la première Vice-présidence du Conseil
 - C. Élection à la seconde Vice-présidence du Conseil
 - D. Élection des scrutateurs
 - E. Élection des scrutateurs suppléants
 - F. Élection des membres de la Commission de gestion
 - G. Élection des membres suppléants de la Commission de gestion
 - H. Élection à la Présidence de la Commission de gestion
14. Communications de la Municipalité
15. Divers et propositions individuelles

M. le Président Christian Feusi soumet l'ordre du jour au vote : il est adopté à l'unanimité.

4. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX

M. le Président Christian Feusi rappelle les deux démissions enregistrées par le Bureau de MM. les Conseillers Mohamed Fkir (PS & Sympathisants) et Guillaume Blanc (PLR), des raisons personnelles les ayant contraints à renoncer à leurs places au sein de l'assemblée. Il les remercie vivement pour l'engagement dont ils ont fait preuve et leur souhaite plein succès dans leurs activités à venir.

Deux sièges étant ainsi vacants, M. le Président Christian Feusi invite MM. Vincent Schneider (PS & Sympathisants) et Viesturs Simanis (PLR) à venir devant l'assemblée qui se lève pour prêter serment.

M. le Président Christian Feusi procède à la lecture du serment.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. le Président Christian Feusi appelle M. Vincent Schneider par son nom ; celui-ci lève la main droite et répond « *Je le promets* ». Puis il appelle M. Viesturs Simanis par son nom, lequel lève également la main droite en répondant « *Je le promets* », sous les applaudissements nourris de l'assemblée.

M. le Président Christian Feusi prend acte de la promesse de MM. Vincent Schneider et Viesturs Simanis, les déclare formellement membres du Conseil communal de Savigny pour la législature 2021-2026, les félicite pour leur élection, leur souhaite beaucoup de plaisir à participer aux travaux de l'assemblée et leur remet le classeur des Règlements communaux.

M. le Président Christian Feusi relève que les Conseillères et Conseillers sont désormais au nombre de 50.

5. COURRIER

Depuis la dernière séance du Conseil communal du 4 mars 2024, M. le Président Christian Feusi communique les courriers reçus et traités :

- 04.03.2024 Terranova invite le Président et la Secrétaire du Conseil communal à effectuer un nouveau cours en ligne intitulé « Le bon usage d'internet ».
- 05.03.2024 Le Bureau électoral cantonal transmet des informations utiles au bon déroulement du scrutin du 9 juin 2024.
- 10.03.2024 Pour le comité du skate-park, M. Antoine Champoud demande l'envoi de la décision prise par le Conseil communal le 4 mars 2024 car il doit la transmettre au secrétariat de la Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse, la DGEJ (via l'association "j'ai un projet"), afin de valider leur octroi de subvention.
- 11.03.2024 Le Centre de Formation de l'UCV transmet son programme de formation.
- 21.03.2024 Terranova transmet un bulletin contenant les éléments principaux vus dans les cours en ligne de sensibilisation à la sécurité de l'information.
- 21.03.2024 Pour le PLR, M. le Chef de groupe Fritz Burri envoie l'extrait de procès-verbal signé par M. Viesturs Simanis qui accepte ainsi son élection au Conseil communal en remplacement de M. Guillaume Blanc, démissionnaire.
- 01.04.2024 Mme Isabelle Fogoz, Secrétaire du Conseil communal de Belmont sur Lausanne invite le Président du Conseil communal de Savigny à assister à leur prochaine séance fixée au 25 avril 2024 et joint l'ordre du jour.
- 02.04.2024 Terranova invite le Président et la Secrétaire du Conseil communal à effectuer un nouveau cours en ligne intitulé « Ransomware » et « Détection de cyberattaques ».
- 15.04.2024 ARMOUP (Association Romande des Maîtres d'Ouvrage d'Utilité Publique) transmet sa newsletter d'avril 2024.
- 16.04.2024 UCV-Info.

-
- 29.04.2024 Terranova invite le Président et la Secrétaire du Conseil communal à effectuer un nouveau cours en ligne intitulé « Courriel ».
- 01.05.2024 Le Bureau électoral cantonal invite le Bureau du Conseil communal à préparer la configuration de SuisseVote à partir de Votelec.
- 06.05.2024 Mme la Secrétaire de l'ASIJ Fabienne Blanc demande le nom du remplaçant ou de la remplaçante pour M. Guillaume Blanc, membre de l'ASIJ mais ayant démissionné du Conseil communal.
- 07.05.2024 La Municipalité transmet ses objets à inclure dans l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 24 juin 2024.
- 14.05.2024 Mme Isabelle Fogoz, Secrétaire du Conseil communal de Belmont sur Lausanne invite le Président du Conseil communal de Savigny à assister à leur prochaine séance fixée au 6 juin 2024 et joint l'ordre du jour.
- 16.05.2024 Mme Anne-Françoise Richard, Secrétaire du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL), envoie l'ordre du jour de leur prochaine séance du 30 mai 2024 et invite le Président du Conseil communal de Savigny à y assister.
- 29.05.2024 Terranova invite le Président et la Secrétaire du Conseil communal à effectuer un nouveau cours en ligne intitulé « Usurpation d'identité et logiciels malveillants ».
- 06.06.2024 L'ASCCGV (Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois) invite les secrétaires des Conseils communaux et généraux à participer à une formation initiale le 27 août 2024 à Chavannes-près-Renens. Mme la Secrétaire Martine Aubry Morin y participera.
- 13.06.2024 Mme Isabelle Fogoz, Secrétaire du Conseil communal de Belmont sur Lausanne invite le Président du Conseil communal de Savigny à assister à leur prochaine séance fixée au 27 juin 2024 et joint l'ordre du jour.
- 18.06.2024 Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori indique que la visite préfectorale annuelle aura lieu le 6 novembre 2024, en collaboration cette année avec la commune de Maraçon.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Séances du Bureau

M. le Président Christian Feusi communique que le Bureau s'est réuni le 15 mai 2024 de 20h00 à 22h00 dans son bureau à la Maison de commune pour la préparation du scrutin fédéral du 9 juin 2024 ainsi que la nomination des Commissions ad hoc des préavis n° 05/2024 et 06/2024.

En date du 28 mai 2024, il indique que trois personnes se sont réunies afin d'effectuer le calibrage des bulletins du scrutin fédéral du 9 juin 2024 de 10h30 à 11h30.

Votations fédérales du 9 juin 2024

M. le Président Christian Feusi résume les résultats de ce scrutin fédéral.

Objet n° 1 : Initiative d'allègement des primes

Taux de participation au niveau national	45,42%
Taux de participation à Savigny	54,49%
1'178 bulletins rentrés, 17 blancs	soit 1'161 bulletins valables
OUI 689, soit 59,35%	NON 472, soit 40,65%

Objet n° 2 : Initiative pour un frein aux coûts

Taux de participation au niveau national	45,37%
Taux de participation à Savigny	54,49%
1'178 bulletins rentrés, 28 blancs	soit 1'150 bulletins valables
OUI 350, soit 30,43%	NON 800, soit 69,57%

Objet n° 3 : Initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique »

Taux de participation au niveau national	45,34%
Taux de participation à Savigny	54,49%
1'178 bulletins rentrés, 26 blancs	soit 1'152 bulletins valables
OUI 279, soit 24,22%	NON 873, soit 75,78%

Objet n° 4 : Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité

Taux de participation au niveau national	45,39%
Taux de participation à Savigny	54,49%
1'178 bulletins rentrés, 26 blancs, 1 nul	soit 1'151 bulletins valables
OUI 821, soit 71,33%	NON 330, soit 28,67%

Sortie du Conseil communal du 21 juin 2024

M. le Président Christian Feusi relate que Mme la Secrétaire du Conseil communal a remercié la Municipalité de Savigny pour sa présence car, sans elle, cette sortie n'aurait pas rencontré la même réussite.

Il ajoute que la Municipalité de Lutry ainsi que le Service des Eaux de la Ville de Lausanne pour la visite de l'usine de Lutry ont également été remerciés par courriel.

7. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

M. le Président Christian Feusi invite les délégués à s'exprimer sur les travaux de leurs Conseils intercommunaux.

Il passe la parole à M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher pour l'ASIJ.

7.1. ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher indique que le dernier Conseil intercommunal a eu lieu le 19 juin 2024 à Corcelles-le-Jorat, avec une participation de 39 Conseillers sur 53, soit un taux de participation relativement faible de 73,6% relevé par le Président pour la 2^{ème} fois consécutive, en raison peut-être d'un désintérêt, l'avant-dernier Conseil s'étant déroulé neuf mois plus tôt le 27 septembre 2023 à Vucherens.

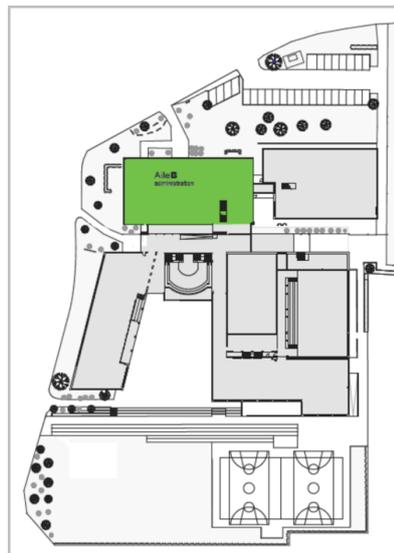
Il poursuit en informant que les prochains Conseils intercommunaux sont agendés au 18 septembre 2024 et 4 décembre 2024.

Durant le Conseil intercommunal du 19 juin 2024, M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher ajoute que trois nouveaux Conseillers ont été assermentés, que la présidence a été renouvelée avec M. Gaël Manigley, Municipal à Vulliens et qu'un membre dans chacune des Commissions législatives, à savoir la gestion, les finances et le Conseil d'établissement, a été élu. Il explique que le loyer perçu par Savigny pour les bâtiments sera augmenté sans qu'il ne sache plus exactement à partir de quelle date, mais éventuellement de manière insuffisante de son point de vue.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher détaille ensuite le préavis n° 01/2024 ci-dessous, dont le montant de CHF 240'000.00 a été approuvé pour le collège du Raffort.

Préavis 01/2024 – CHF 240'000 Collège du Raffort Capteurs photovoltaïques

- Pose de 560 m2 de capteurs photovoltaïques sur la toiture de l'aile B du Collège du Raffort à Mézières
- Autoconsommation attendue : 51%
- Retour sur investissement estimé à 10 ans (selon coûts actuels de l'énergie)



Au sujet des comptes, M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher reprend le tableau déjà présenté en 2023, mais avec les chiffres réels, voir colonne en rouge, et non plus budgétaires. Il indique que la part de Savigny représente environ deux millions, soit 23,79%, avec 411 élèves et 3'421 habitants, ce qui représente un coût par élève de CHF 4'856.00 et CHF 583.00 par habitant.

Quant au loyer perçu, M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher relève qu'il a quelque peu augmenté par rapport à 2022 à CHF 648'008.00, que le total du budget de fonctionnement de l'ASIJ se monte à CHF 8'389'618.00, dont CHF 2'078'500 dédiés aux transports, ce qui représente un coût de transport de CHF 1'156.00 par élève.

En ce qui concerne l'emprunt, M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher signale qu'il demeure inchangé à CHF 55'250'000.00, que le taux d'intérêt moyen est de 0,633%, que l'amortissement se monte à CHF 2'487'089.00 et que le plafond d'emprunt est bien sûr identique à CHF 65'000'000.00.

ASIJ – Comptes – infrastructures scolaires

Entité	Libellé		2024 (budget)	2023 (réel)	2022 (réel)	2021 (réel)	2020 (réel)	2019 (réel)	2018 (réel)	2017 (réel)
Savigny	Total	CHF	2'224'568	1'995'612	1'678'545	1'543'728	1'534'160	1'508'366	1'510'476	
	Part de Savigny	%	23.75%	23.79%	23.80%	23.44%	23.87%	23.68%	23.90%	
	Elèves	Nb	408	411	405	373	365	352	346	
	Habitants	Nb	3'421	3'421	3'370	3'348	3'359	3'353	3'352	
	Par élève	CHF	5'452	4'856	4'145	4'139	4'203	4'285	4'366	
	Par habitant	CHF	650	583	498	461	457	450	451	
	Loyer perçu	CHF	668'950	648'008	635'000	632'262	635'334	634'565	631'522	
ASIJ	Total	CHF	9'365'040	8'389'618	7'053'446	6'585'962	6'428'119	6'370'113	6'319'623	6'283'707
	Dont transport	CHF	2'181'450	2'078'500	2'087'498	2'026'983	1'856'829	1'764'793	1'673'445	
	Elèves	Nb	1'790	1'798	1'750	1'686	1'621	1'609	1'572	1'546
	Transport par élève	CHF	1'219	1'156	1'193	1'202	1'145	1'097	1'065	
	Emprunt	CHF		55'250'000	55'250'000	49'665'000	37'665'000	29'275'000	28'502'000	30'129'000
	Taux intérêt moyen	%		0.633%	0.543%					
	Amortissement	CHF	2'487'600	2'487'089	1'281'535	1'276'736	1'645'752	1'343'121		
	Plafond emprunt	CHF	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	40'000'000

Budget 2024 exploitation infrastructures scolaires moyen par classe : CHF 9'365'040 / 88 = CHF106'420 par classe

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher annonce également la nomination d'une Commission exécutive s'occupant de l'évolution démographique. Il donne lecture d'un extrait de la présentation, ayant eu la chance de recevoir le procès-verbal de manière anticipée.

« Afin de faire face à l'évolution du nombre d'élèves corrélée à un taux d'occupation croissant des infrastructures scolaires (i.e. salles de classe, réfectoire), une Commission « ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE » a été créée au sein de l'ASIJ. Cette Commission est composée de quatre membres du Comité de direction de l'ASIJ ainsi que du Directeur de l'EPS du Jorat. Cette Commission a pour but d'assurer l'optimisation de l'occupation des infrastructures scolaires, y compris la potentielle construction d'éléments modulaires, prenant en compte des effectifs fluctuants des élèves, ainsi que le transport des élèves permettant un enclassement cohérent. »

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher termine sa présentation par la composition de cette Commission : Mme Valérie Hirt, MM. Christian Aeschlimann, Christophe Balissat et Michel Godat, avec la participation de MM. Cédric Béguin et Nicolas Deprez.

M. le Président Christian Feusi le remercie pour ce rapport et passe la parole à M. le Conseiller Fritz Burri pour l'ASEL.

7.2. ASEL

M. le Conseiller Fritz Burri résume le dernier Conseil Intercommunal de la Police, qu'il préside depuis trois ans.

1. Comptes 2023

Les comptes ont été acceptés à l'unanimité par tous les représentants communaux du Conseil, sans qu'aucune question ne soit posée.

2. Rapport de gestion 2023

2.1. Participation financière de la commune de Savigny

Comptes 2023	CHF 400'945.00
Budget 2023	CHF 494'100.00
Différence	CHF 93'155.00
Coût par habitant	CHF 116.00

2.2. Personnel

La Police Est Lausannois compte actuellement 64 collaborateurs.

2.3. Amendes d'ordre (sans vitesse)

Pully	8'695
Paudex	801
Belmont	400
Savigny	196

2.4. Amendes d'ordre de vitesse

199'891 véhicules contrôlés à Savigny	
17'194 véhicules en infraction	
625 cas graves (entre +16 et 24km/h)	dénonciation à la Préfecture
112 cas très graves (+25km/h)	dénonciation au Ministère public
Record en localité (route de Chexbres)	100km/h au lieu de 50
Record hors localité (route de Lutry)	126km/h au lieu de 80

À la route d'Oron, descente de la Claie-aux-Moines en direction des Monts-de-Pully, deux voitures en course poursuite ont été contrôlées à 160km/h.

À Savigny, les contrôles ont été renforcés sur la route des Miguettes, laquelle détient maintenant le record avec 28% d'infractions.

Presque 30% des voitures roulent trop vite sur la route des Miguettes, que tout le monde sait en mauvais état et sur laquelle, pour croiser, il faut quasiment s'arrêter. Il est d'autant plus inquiétant d'imaginer cette route avec un trottoir, sans n'avoir plus besoin de ralentir pour se croiser, et munie d'un tapis de goudronnage parfaitement lisse comme sur une autoroute.

3. Plaidoyer du Président du CODIR

M. Chevallaz informe sur le projet « Odyssée », un système d'information central des Polices vaudoises et développé par l'entreprise Xplain qui fournit actuellement les systèmes Polaris à plusieurs Polices cantonales. Tel qu'annoncé dans les médias en juin 2023, Xplain a été victime d'une cyberattaque. Par chance, aucune information vaudoise n'a été retrouvée dans le darknet mais, en raison de cet incident, le Canton de Vaud a mis un terme aux relations avec Xplain en février 2024. Le développement du programme « Odyssée » se poursuit avec d'autres projets.

M. Chevallaz termine avec des informations concernant l'Académie de Police de Savatan. La convention avec la Confédération est arrivée à terme et se prolongera d'année en année jusqu'en 2029. Le projet d'une école de Police à Moudon à l'horizon 2030 suit son cours et des informations plus détaillées devraient être données d'ici la fin de cette année. L'Académie de Savatan boucle les comptes avec un résultat de coût facturé de CHF 53'860.00 par aspirant.

M. le Président Christian Feusi remercie M. le Conseil Fritz Burri pour ces informations.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique avoir eu le plaisir d'assister en tant qu'invitée au dernier Conseil intercommunal et ne croit pas qu'il ait été fait mention de la problématique de la route des Miguettes et de son trottoir.

M. le Président Christian Feusi remercie Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny et passe la parole au remplaçant de M. le Conseiller Ralph Brühlmann pour l'ORPC.

7.3. ORPC

Sans remplacement de M. le Conseiller Ralph Brühlmann absent lors de la séance du Conseil communal, aucune communication n'est apportée quant à l'ORPC.

M. le Président Christian Feusi remercie les délégués de transmettre leurs différents rapports à Mme la Secrétaire du Conseil communal afin de lui faciliter la rédaction du procès-verbal.

8. PRÉAVIS N° 03/2024 : RAPPORT DE GESTION 2023

M. le Président Christian Feusi invite le rapporteur M. le Conseiller Michel Libal à venir lire devant l'assemblée les vœux et les conclusions du rapport de la Commission de gestion et, si besoin est, à en commenter les travaux.

Conclusions

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Commission de gestion chargée d'étudier l'exercice 2023 déclare s'être acquittée de sa tâche et vous recommande :

Vu le présent rapport établi conjointement par ses membres,

Vu le rapport de gestion 2023 de la Municipalité,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- 1. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2023 et de lui en donner décharge ;*
- 2. De relever la présente Commission de gestion de son mandat.*

Et exprime le souhait que la Municipalité prenne en considération l'observation et les vœux formulés au sein du présent rapport.

M. le Président Christian Feusi remercie vivement la Commission de gestion pour son travail, informe que le rapport de gestion sera examiné chapitre par chapitre, en parallèle avec le rapport de la Commission de gestion, et qu'une discussion générale sera ensuite ouverte.

1. Administration générale – Pages 13 à 37 – Annexe n° 1

Intervention de M. le Conseiller Brian Hick

M. le Conseiller Brian Hick questionne la Commission de gestion sur la page 37 de son rapport, laquelle contient des vœux et une observation sur huit projets qui lui semblent assez importants, sans mention cependant de priorité ou de budget. Il est d'avis que ces projets nécessitent une équipe de cinq ou six personnes qui y travaillent pendant quelques années, raison pour laquelle il souhaite savoir si la Commission de gestion a considéré que ces vœux et cette observation peuvent être planifiés et sont réalistes pour la Municipalité dans le délai relativement court de cette législature.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny explique que l'assemblée examine pour l'instant le chapitre sur l'administration et suggère de suivre d'abord le rapport de gestion de la Municipalité. Elle invite M. le Conseiller Brian Hick à réitérer sa question plus tard.

2. Finances – Pages 38 à 40

La parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments – Pages 41 à 53 – Annexe n° 2

La parole n'est pas demandée.

4. Travaux publics / Environnement / Urbanisme – Pages 54 à 87 – Annexe n° 3

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis invite la Municipalité, respectivement Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny à s'exprimer sur la page 55 et son dessin concernant une éventuelle possibilité d'élargir le périmètre de la zone des activités artisanales. Étant donné qu'il s'agit d'un sujet qui a été discuté durant plusieurs années, elle lui demande de se prononcer sur les avancées de ce projet, à savoir s'il existe un réel espoir de voir un jour s'élargir cette zone d'activités.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que ce projet intercommunal a effectivement avancé dans la mesure où la projection au niveau du district a été envoyée en début d'année au Canton, lequel doit l'analyser et statuer de manière définitive. Elle ajoute que, débordé de travail, le Canton a réclamé à chaque fois des délais supplémentaires mais qu'il s'y attellera, en principe, au mois de septembre 2024. Elle ne cache pas que le Canton souhaitait que tout le potentiel soit concentré sur Palézieux et notamment sur Palézieux-Gare, cette commune offrant une facilité de transfert modal correspondant bien à sa politique de mobilité.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny explique que Savigny fait partie d'un des rares districts à disposer d'un potentiel de développement des zones artisanales et que toutes les communes du district ne sont pas impactées par cette étude puisque seules six communes ont la possibilité d'accueillir des zones artisanales supplémentaires. Elle relève que beaucoup de zones artisanales traitent du secondaire et qu'en accord entre les communes, une répartition sur les communes potentiellement accueillantes a pu être proposée à la DGTL (Direction générale du territoire et du logement), la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) et le SPEI (Service de la promotion de l'économie et de l'innovation), Palézieux et Oron ne souhaitant pas accueillir l'ensemble du potentiel de zones artisanales, Savigny ayant été retenue comme site potentiel et Forel désirant également accueillir un supplément de zones artisanales.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny poursuit en expliquant que quelques critères en termes de mobilité doivent être respectés, tels que par exemple des arrêts de bus à proximité des agglomérations. Elle termine en relevant que, même si Savigny est quasiment acquise, la Municipalité ne s'avance pas à ce stade sans avoir reçu la réponse définitive du Canton qui doit valider la demande générale établie par l'ensemble des communes, mais elle espère un éclairage d'ici la fin de cette année.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis se réfère à la page 69, soit le carrefour de la Claie-aux-Moines, objet qui dure depuis des années, voire des décennies car elle souhaite savoir si elle a bien compris que la liste correspond aux nouvelles exigences du Canton afin de pouvoir avancer dans ce projet.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond qu'effectivement, toutes les exigences listées devront être remplies dans le cadre d'un examen complet et informe que c'est la raison pour laquelle la Municipalité et son mandataire ont décidé de procéder pas à pas en ne traitant qu'un point à la fois, c'est-à-dire qu'actuellement, elle a soumis au Canton un plan des emprises sur les SDA (surfaces d'assolement), puisque le futur giratoire prendrait des SDA déjà construites et bétonnées, attendant son retour sur ce point.

Mme la Municipale Nicole Félix explique qu'en cas de refus par le Canton sur ces emprises d'environ 100m², cela signifierait qu'il n'y aurait plus aucun espoir de réaliser un giratoire définitif. En revanche et si cette possibilité devait être acceptée, elle relève que la Municipalité ira de l'avant dans l'étude des points recensés, rappelant que cette dernière ne voulait pas d'emblée engager de tels frais si de toute façon il n'y avait pas d'espoir uniquement parce qu'une partie du giratoire et de la route est actuellement construite en SDA.

5. Formation / Jeunesse / Culture / Églises – Pages 88 à 91

La parole n'est pas demandée.

6. Police / Défense incendie / Protection civile – Pages 92 à 100

La parole n'est pas demandée.

7. Affaires sociales – Pages 101 à 107

La parole n'est pas demandée.

8. Service des eaux – Pages 108 à 120 – Annexes n° 4 et 5Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet questionne sur le point 8.1.6.2, soit la nouvelle station de pompage des Planches, et revient sur la question qu'il avait d'ores et déjà posée de savoir où passe la nouvelle servitude.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond que la servitude actuelle a été maintenue, sans être modifiée.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet demande comment il est possible d'appliquer une servitude qui passe dans une haie et non pas sur un chemin.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas de haie.

Sans autre question, M. le Président Christian Feusi ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion 2023 de la Municipalité ainsi que le rapport de la Commission de gestion.

Intervention de M. le Conseiller Brian Hick

M. le Conseiller Brian Hick questionne la Commission de gestion sur la page 37 de son rapport, laquelle contient des vœux et une observation sur huit projets qui lui semblent assez importants, sans mention cependant de priorité ou de budget.

M. le Conseiller Brian Hick est d'avis que ces projets nécessitent une équipe de cinq ou six personnes qui y travaillent pendant quelques années, raison pour laquelle il souhaite savoir si la Commission de gestion a considéré que ces vœux et cette observation sont réalistes et peuvent être planifiés et si oui, dans quel délai.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny explique que la Commission de gestion invite la Municipalité à réaliser ces vœux et observations, laquelle les prendra en considération en faisant une pesée d'intérêt par rapport aux travaux à effectuer ainsi qu'à sa situation financière. Elle ajoute qu'elle les aura toujours à l'esprit mais que cela ne signifie pas pour autant qu'elle les réalisera tous durant ces trois prochaines années.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Christian Feusi donne lecture des conclusions du préavis municipal n° 03/2024.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le rapport de gestion ;*
- *Ouï le rapport de la Commission de gestion ;*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

- *De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.*

M. le Président Christian Feusi soumet le préavis n° 03/2024 au vote.

Il est accepté à une très large majorité, soit par 49 voix pour et une abstention.

9. PRÉAVIS N° 04/2024 : RAPPORT DES COMPTES 2023

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny demande la parole afin d'inviter M. le Boursier Bertrand Pasche à rejoindre la table de la Municipalité.

M. le Président Christian Feusi invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances et, si besoin est, à en commenter les travaux.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité par les membres de la Commission des finances. Celle-ci propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

1. *D'accepter les comptes 2023, tel que présentés ;*
2. *De charger la Municipalité de les soumettre au Conseil d'État pour approbation.*

M. le Président Christian Feusi demande si des questions ou des commentaires sont à apporter sur le rapport de la Commission des finances. La parole n'étant pas demandée, il remercie le rapporteur ainsi que la Commission des finances pour le travail réalisé et informe que les comptes seront examinés chapitre par chapitre.

1. Exercice 2023 – Page 4

La parole n'est pas demandée.

2. Concepts de résultats – Pages 5 à 8

La parole n'est pas demandée.

3. Charges de fonctionnement – Pages 9 à 18

La parole n'est pas demandée.

4. Revenus de fonctionnement – Pages 19 à 22

La parole n'est pas demandée.

5. Comptes 2023 (pages bleu clair) – Page 23**1. Administration générale – Pages 1 à 4**

La parole n'est pas demandée.

2. Finances – Pages 4 à 5

La parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments – Pages 5 à 10

La parole n'est pas demandée.

4. Travaux – Pages 10 à 14

La parole n'est pas demandée.

5. Instruction publique et cultes – Pages 14 à 15**Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis**

Mme la Conseillère Moira Simanis intervient sur la page 14, *point 525 Association scolaire intercommunale Jorat (ASIJ)*, questionnant Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny sans toutefois beaucoup d'espoir de réponse, eu égard à l'intervention de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher concernant le modeste taux de participation des membres à l'ASIJ. Elle relève que, comme chacune et chacun le sait déjà, le montant à payer est en augmentation chaque année en raison notamment des investissements prévus de longue date et qu'il correspond à un des plus grands montants contenus dans le budget annuel de Savigny.

Elle remarque que les comptes présentent plus de CHF 20'000.00 supplémentaires par rapport au budget 2023 et en vient à sa question de savoir s'il existe un moyen d'exercer un certain contrôle afin de maîtriser ces coûts ou s'il n'est possible que de baisser les bras devant l'augmentation continue.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny rappelle le vif débat sur le plafond à l'endettement au Conseil communal d'alors, durant lequel des projections avaient cependant été faites, notamment celle de l'amortissement du Raffort. Elle relève que le montant de plus de CHF 20'000.00 supplémentaire correspond aux charges mais qu'il faut également tenir compte des revenus en termes de location des bâtiments étant donné que Savigny est resté propriétaire des bâtiments, contrairement à d'autres communes. Elle indique que finalement, c'est le coût de l'élève qui est important à retenir, l'entente entre Savigny et Forel ayant déterminé que les élèves du primaire ne coûtaient pas très chers, contrairement aux élèves du secondaire qui coûtaient assez cher. Avec l'association, elle ajoute qu'un équilibre de CHF 5'200.00 par élève a été obtenu.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny poursuit en expliquant que, normalement, les investissements lourds sont terminés et que l'association arrive maintenant à saturation étant donné qu'elle compte le plus grand nombre d'élèves du Canton. Ainsi, elle souligne qu'il est vrai que toute demande supplémentaire en termes de locaux va être ardemment débattue en raison de la connaissance d'un pic démographique qui devra être absorbé sur trois-quatre ans car, à la suite des développements réalisés par les communes de Jorat-Mézières ou Vuillens par exemple, des familles sont venues s'installer et avec elles, des enfants. Elle rappelle que, pour ces raisons, une Commission exécutive s'occupant de l'évolution démographique a été créée.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny mentionne qu'il y aura lieu de se poser la question de l'utilité d'investissements pour des bâtiments définitifs ou des éléments provisoires, du besoin en places supplémentaires ou de l'utilisation d'éventuelles places de réserve dans les cinq établissements qui composent principalement l'Association scolaire intercommunale du Jorat. Elle insiste sur le fait qu'il ne s'agira pas d'accepter passivement des constructions supplémentaires en raison de la pleine conscience qu'il est nécessaire de maîtriser ces coûts. Elle rappelle également le changement de directeur d'établissement, avec lequel il y aura lieu de discuter afin de lui faire comprendre les difficultés générées par de nouvelles constructions représentant des charges supplémentaires importantes pour les communes, soulignant l'équilibre à trouver entre sa volonté de pédagogie idéale et ce que les communes peuvent se permettre pour financer cet idéal, relevant que M. le Municipal Christian Aeschlimann est actif dans ce domaine pour évaluer la situation.

Intervention de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann comprend bien qu'en regardant les chiffres, il est légitime de constater que les coûts ont augmenté. Il explique qu'il s'agit notamment du nouveau collège qui commence à être amorti, avec des charges qui apparaissent maintenant. Il rappelle la présentation de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher qui indiquait environ 1'600 élèves en 2020 et une prévision d'environ 1'800 élèves pour la rentrée 2026. Il poursuit en revenant sur l'intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny, à savoir que le maximum des structures existantes sera utilisé et que des solutions seront étudiées avant d'envisager une nouvelle construction de bâtiment ou de structures modulaires. Il relève cependant que cela impliquera certainement du transport d'élèves et qu'une certaine flexibilité de la part des parents sera par conséquent demandée car il ne sera pas toujours possible que l'élève soit scolarisé dans son village. Il ajoute que les communes du nord de l'ASIJ ont bien compris la problématique du plafond à l'endettement, qui n'est pas aisée.

M. le Municipal Christian Aeschlimann termine en insistant sur le fait qu'il s'agit d'étudier les prévisions sur quatre ans par rapport au nombre de naissances sur le territoire, tout en impliquant les communes qui doivent maintenant se positionner sur leurs disponibilités en construction potentielle.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis dit que les explications données ne répondent que partiellement à sa question qui était de savoir quelle est la raison du dépassement entre le montant budgété et le montant de CHF 20'000.00 supplémentaire inscrit dans les comptes, étant donné que le nombre d'élèves devrait être connu d'année en année.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann rappelle que le grand collège Gustave Roud vient tout juste d'être mis en service, avec ses charges à présent effectives et c'est vrai un dépassement de CHF 20'000.00 qui correspond cependant à un moindre montant par rapport à la somme totale.

6. Police – Pages 15 à 16

La parole n'est pas demandée.

7. Sécurité sociale – Pages 16 à 17

La parole n'est pas demandée.

8. Services industriels – Pages 17 à 18

La parole n'est pas demandée.

6. Récapitulation comptes de fonctionnement 2023 (page verte) – Page 24

La parole n'est pas demandée.

7. Charges et revenus par nature (pages jaunes) – Page 25

La parole n'est pas demandée.

8. Détail des comptes 39-49 (pages blanches) – Page 26

La parole n'est pas demandée.

9. Bilan au 31 décembre 2023 (pages vertes) – Page 27

La parole n'est pas demandée.

10. Bilans comparés 2023 – 2022 (pages vertes) – Page 28

La parole n'est pas demandée.

11. Tableau des investissements (pages roses) – Page 29

La parole n'est pas demandée.

12. Conclusions sur le contrôle des comptes – Page 30

La parole n'est pas demandée.

Annexe n° 1 : Liste des immeubles et terrains (pages blanches) – Page 32

La parole n'est pas demandée.

Annexe n° 2 : Relevé des titres, listes des collaborations intercommunales et engagements hors bilan (pages brunes) – Page 33

La parole n'est pas demandée.

Annexe n° 3 : Graphiques et ratios de financement 2023 (pages blanches) – Page 34

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Christian Feusi ouvre la discussion générale sur les comptes 2023.

Intervention de M. le Conseiller Michel Libal

M. le Conseiller Michel Libal pose une question en rapport indirect avec les comptes 2023 en lien notamment avec les informations disponibles en ligne fournies par le Canton, relevées d'ailleurs à juste titre dans le mémento du rapport de la Commission des finances. Il a consulté quelques indicateurs clés de l'année 2022 tel que celui qui concerne le taux d'endettement net avec un ratio de 210.6% particulièrement élevé, marqué de ce fait en rouge vif comme étant problématique. Aussi, il se pose la question de savoir si ces informations ne méritent pas de figurer dans le rapport des comptes car si le Canton s'y intéresse, c'est qu'il y a également peut-être un intérêt à disposer de cette information, calculée régulièrement dans les comptes mis à jour. Il termine en sollicitant l'avis du département des finances par rapport à la pertinence de disposer ou non de cet indicateur.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que ces indicateurs ont été publiés après la finalisation de la loi sur les comptes et qu'il s'agit d'une nouvelle plateforme mise à disposition par le service des finances du Canton. Elle indique que ces indicateurs ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux présentés dans la brochure mais que, avec MCH2, ce type d'indicateur va être suivi. Elle relève que si l'endettement brut va bien, l'endettement net se trouve être dans le rouge, ajoutant au passage que cela ne l'enchanté guère, tout en expliquant sa provenance, à savoir le cautionnement pour l'ASIJ, duquel découle une incidence évidemment sévère sur cet indicateur-là.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny termine en soulignant que l'idée est de reprendre ces indicateurs afin qu'il y ait un parallèle avec ceux de l'État de Vaud, lors de la complète reformulation de la brochure au moyen du système MCH2.

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier demande si une formation est prévue d'être donnée aux Conseillères et Conseillers sur le nouveau système comptable MCH2, dans la mesure où il a compris que le prochain budget sera établi sur ce dernier, afin d'être prêt à le comprendre facilement.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que le nouveau système sera peut-être un peu plus difficile la première année mais qu'il est finalement possible de se l'approprier assez vite. Elle informe qu'une préséance sera organisée au mois de septembre afin d'accompagner la Commission des finances avant que le budget ne soit bouclé. Elle s'était posé la question de savoir si un comparatif avec le plan comptable actuel serait nécessaire mais a conclu qu'il est plus simple de partir du point 0 avec le nouveau plan comptable. Elle termine en expliquant qu'un document annexe, éventuellement sous forme de slides, sera établi afin que les Conseillères et Conseillers puissent se repérer par rapport aux comptes et au budget, sans qu'elle ne sache encore à ce stade exactement comment ces éléments seront formulés mais soulignant que les explications seront données de la meilleure façon possible, avec une introduction en début de la séance qui abordera le budget.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Christian Feusi donne lecture des conclusions du préavis n° 04/2024.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 04/2024 du 5 avril 2024 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'adopter les comptes 2023, tel que présentés ;*
2. *De charger la Municipalité de les soumettre au Conseil d'État pour approbation.*

M. le Président Christian Feusi soumet le préavis au vote, lequel est accepté à l'unanimité. Il remercie la Municipalité ainsi que M. le Boursier Bertrand Pasche, l'invitant à reprendre place.

10. PRÉAVIS N° 05/2024 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE SPORTIF DU TERRAIN DE FOOTBALL DE SAINT-AMOUR PAR DES LED

M. le Président Christian Feusi relève que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour. Il invite la rapporteuse Mme la Conseillère Aneta Diserens à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission ad hoc et, si besoin est, à en commenter les travaux.

Conclusions

À l'unanimité, la Commission chargée d'examiner le préavis n° 05/2024,

Considérant que :

- *Les travaux sont nécessaires en raison de l'obsolescence du système actuel.*
- *L'utilisation directe sans le système de « préchauffage » des luminaires actuels représente une amélioration significative de l'efficacité énergétique, ce qui contribuera à réduire les coûts d'exploitation et l'empreinte environnementale de manière encore plus importante.*
- *La solution proposée permettra une réduction d'énergie très importante (8'000 kWh) – CHF 8'000.00 par rapport à la solution sans réduction.*
- *L'investissement de la solution choisie, soit CHF 6'500.00 sera compensé très rapidement au vu des estimations d'économie.*

Recommande au Conseil communal de Savigny d'approuver le préavis municipal n° 05/2024 et, ce faisant :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 72'000.00 TTC (septante-deux mille francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis ;*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé ;*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Christian Feusi remercie la rapporteuse pour la lecture des conclusions du rapport ainsi que la Commission ad hoc pour le travail réalisé.

Il ajoute que la Commission des finances n'a pas été sollicitée pour ce préavis, l'investissement étant inférieur à CHF 100'000.00, il n'est pas soumis à l'examen de la Commission des finances selon l'article 122, alinéa 3, du Règlement du Conseil communal du 1^{er} février 2016.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour questionne la Commission ad hoc car dans sa conclusion, elle parle d'une réduction d'énergie très importante de 8'000 kWh par an, c'est-à-dire CHF 8'000.00. Il demande comment cette réduction a été calculée étant donné que 8'000 kWh à 30cts équivaut à CHF 2'400.00 par an et que, en moins de trois ans, cette économie amortira aisément la différence de prix entre les deux solutions de CHF 6'500.00.

Réponse de M. le Conseiller Bernard Pouly

M. le Conseiller Bernard Pouly répond qu'il doit s'agir d'un lapsus dans la mesure où le montant de CHF 8'000.00 d'économie se calcule par rapport à la situation actuelle.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour souligne qu'ainsi, par rapport à la situation actuelle, l'économie se monte à CHF 9'728.00 et est par conséquent encore meilleure.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Christian Feusi donne lecture des conclusions du préavis n° 05/2024.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n° 05/2024 du 16 avril 2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 72'000.00 TTC (septante-deux mille francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis ;*
2. *D'admettre le mode de financement proposé ;*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Christian Feusi soumet le préavis n° 05/2024 au vote, lequel est accepté à l'unanimité.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet revient sur le point 3.3 *Travaux* du préavis et plus précisément sur le point 3.3.1 qui stipule que le contrôle mécanique des mâts a été effectué. Il estime donc que cela signifie que les six mâts restent. Au nom des petits, moyens et grands joueurs de football, il remercie les Conseillères et Conseillers d'avoir accepté ce préavis dans la mesure où, selon lui et par la même occasion, il annule le permis de construire de l'antenne 5G qui se trouve à la place du poteau n° 4, ajoutant être surpris que le préavis n'en parle pas du tout.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann répond à M. le Conseiller André Mennet qu'il s'agit ici de deux choses distinctes car l'une concerne le préavis accepté sur l'éclairage et l'autre la procédure de recours pour le permis de construire.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet insiste sur le fait que le poteau n° 4 se trouve à l'endroit prévu pour l'antenne 5G et que, par conséquent, ce point aurait dû être cité dans le préavis, faute de quoi le préavis n'a pas sa raison d'être. Il dit connaître ce terrain de football depuis la naissance de celui-ci, s'étant occupé entre autres des vestiaires, et revient sur un préavis qui pour lui ne marche pas car il cache la moitié des choses.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann répond que rien n'est caché avec une mise à l'enquête dans le respect des procédures. Il confirme que certaines procédures durent parfois plus longtemps que d'autres, sans toutefois péjorer quoi que ce soit, répétant qu'il s'agit de deux choses distinctes et ajoutant que si un permis de construire devait être délivré, la construction serait à la charge de l'opérateur de téléphonie mobile.

11. PRÉAVIS N° 06/2024 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA POSE DE 2 BORNES HYDRANTES DANS LE QUARTIER DE CLAIR MATIN (ROUTE DE MOLLIE-MARGOT N° 23 À 39A)

M. le Président Christian Feusi relève que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour. Il invite le rapporteur M. le Conseiller Peter Weier à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Conclusions

Malgré l'urgence imposée (déjà annoncée lors de la dernière séance du Conseil communal du 04.03.2024) et le fait que les travaux soient déjà en phase finale, l'opportunité de coordonner les travaux de fouille entre l'entreprise Romande Énergie et le service des eaux de la commune de Savigny doit être saluée. Ces travaux permettent l'assainissement d'un tronçon de conduites d'EP et la mise en conformité avec 2 nouvelles BH selon des règles de l'ECA, ceci avec une économie financière de par les coûts partagés et une réduction des perturbations pour les propriétaires concernés.

Tenant compte de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 HT (cent huitante mille francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis ;*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé ;*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Christian Feusi remercie le rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport et invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances. La COFIN vous propose ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 HT (cent huitante mille francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le préavis ;*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé ;*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Christian Feusi remercie le rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport ainsi que la Commission des finances pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour espérait trouver dans le préavis une explication sur les gros problèmes d'alimentation électrique dans le quartier de Clair Matin et demande si la nature précise des problèmes rencontrés par la Romande Énergie est aujourd'hui connue, à savoir s'il s'agit, par exemple, de problèmes liés à des câblages défectueux, une demande de courant qui n'est plus satisfaite ou peut-être du refoulement du courant de photovoltaïque.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour est en effet d'avis qu'il serait utile d'en connaître les raisons afin de prévenir d'autres problèmes potentiels ailleurs dans la commune.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond qu'il a effectivement reçu aujourd'hui la raison des problèmes rencontrés.

Il définit graphiquement que le câblage d'un quartier comme celui-ci est composé d'un câble principal qui transite dans la rue, sur lequel sont greffés ensuite les câbles alimentant les habitations.

Il explique que ce câble principal a été victime de ce qu'on appelle un *claquage*, c'est-à-dire d'un défaut d'isolation à l'intérieur du câble entraînant un court-circuit et la solution retenue a été de le changer complètement afin d'éviter des pannes ultérieures.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat termine en ajoutant que la Romande Énergie en a profité pour mettre en place un système permettant une coupure individuelle sur chaque habitation, en lieu et place de la coupure totale du quartier.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Christian Feusi donne lecture des conclusions du préavis n° 06/2024.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 06/2024 du 22 avril 2024 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 TTC (cent huitante mille francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis ;*
2. *D'admettre le mode de financement proposé ;*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Christian Feusi soumet le préavis n° 06/2024 au vote, lequel est accepté à l'unanimité.

12. ÉLECTION D'UN MEMBRE À L'ASIJ, EN REMPLACEMENT DE M. GUILLAUME BLANC ET À LA SUITE DE SA DÉMISSION DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Président Christian Feusi relève que cet objet ayant été valablement porté à l'ordre du jour, le Conseil communal peut procéder à l'élection d'un membre à l'ASIJ. Il rappelle que selon l'article 59 du Règlement du Conseil communal, le comité de l'ASIJ est composé de sept membres, tous désignés pour la durée de la législature, soit 2021-2026, et note que le Règlement du Conseil communal ne prévoit pas de suppléant à ce comité.

Article 59 Nomination par le conseil

¹ *Les commissions désignées par le conseil sont sommées au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages valables au premier tour et à la majorité relative au second.*

² *Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.*

³ *Lorsque le nombre de candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée ; il en va de même pour les suppléants.*

M. le Président Christian Feusi attend les propositions de l'assemblée.

M. le Conseiller Fritz Burri a l'honneur de présenter Mme la Conseillère Aneta Diserens comme candidate.

Sans autre proposition, M. le Président Christian Feusi constate que le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir. Aussi, il déclare Mme la Conseillère Aneta Diserens élue tacitement membre du comité de l'ASIJ conformément à l'article 59 alinéa 3 du Règlement du Conseil communal. Sous les applaudissements de l'assemblée, il lui souhaite plein succès dans la participation aux travaux de cette Commission.

13. ÉLECTIONS STATUTAIRES

M. le Président Christian Feusi rappelle les articles 13, alinéa 1, et 14 du Règlement du Conseil communal.

Article 13 Nomination du bureau (art. 10 et 23 LC)

¹ Le conseil nomme dans son sein pour le 1^{er} juillet de chaque année :

- a) Un président*
- b) Un ou deux vice-présidents*
- c) Deux scrutateurs et deux suppléants*

Article 14 Mode de nomination (art. 11 et 23 LC)

¹ Le président, le vice-président ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste ; le secrétaire suppléant est élu à main levée.

² Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

³ Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

M. le Président Christian Feusi attend les propositions de l'assemblée.

A. Élection à la Présidence du Conseil

M. le Conseiller Boris Müller a l'honneur de présenter Mme Maud Müller.

Sans autre proposition, Mme Maud Müller est élue tacitement Présidente du Conseil communal pour une année, sous de chaleureux applaudissements.

B. Élection à la première Vice-présidence du Conseil

M. le Conseiller Alain Perreten a l'avantage de proposer Mme Katia de la Baume.

Sans autre proposition, Mme Katia de la Baume est élue tacitement 1^{ère} Vice-présidente du Conseil communal pour une année, sous de chaleureux applaudissements.

C. Élection à la seconde Vice-présidence du Conseil

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour a l'honneur de présenter la candidature de Mme Karine Gautschi Hälg, soulignant qu'en cas d'élection, il se réjouit qu'il s'agisse de trois années successives de présidence féminine.

Sans autre proposition, Mme Karine Gautschi Hälg est élue tacitement 2^{ème} Vice-présidente du Conseil communal pour une année, sous de chaleureux applaudissements.

D. Élection des scrutateurs

Mme la Conseillère Katia de la Baume a le plaisir de présenter la candidature de Mme Roselyne Hervé et M. le Conseiller Fritz Burri a l'honneur de présenter Mme Ludivine Pina.

Sans autre proposition, Mmes Roselyne Hervé et Ludivine Pina sont élues tacitement aux postes de scrutatrices pour une année, sous de chaleureux applaudissements.

E. Élection des scrutateurs suppléants

M. le Conseiller Fritz Burri a l'honneur de présenter M. Viesturs Simanis et M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour a le plaisir de présenter M. Bertrand Hochet.

Sans autre proposition, MM. Bertrand Hochet et Viesturs Simanis sont élus tacitement aux postes de scrutateurs suppléants pour une année, sous de chaleureux applaudissements.

M. le Président Christian Feusi félicite chaleureusement le Bureau du Conseil communal élu pour l'année 2024-2025 et en rappelle la composition.

Présidente	Mme Maud Müller
1 ^{ère} Vice-présidente	Mme Katia de la Baume
2 ^{ème} Vice-présidente	Mme Karine Gautschi Hälg
Scrutatrices	Mmes Roselyne Hervé et Ludivine Pina
Scrutateurs suppléants	MM. Bertrand Hochet et Viesturs Simanis
Secrétaire	Mme Martine Aubry Morin
Secrétaire suppléante	Mme Josée Martin

M. le Président Christian Feusi rappelle que la nomination de la Commission de gestion est régie selon l'article 60 du Règlement du Conseil communal et en donne lecture.

Article 60 Nomination de la commission de gestion (art. 40g alinéa 1 LC)

¹ Pour le 1^{er} juillet de chaque année, le conseil nomme une commission de gestion et son président, chargée d'examiner la gestion.

² La commission de gestion est composée de sept membres et deux suppléants. Ils sont désignés pour une année.

³ Un membre n'est pas éligible à la commission de gestion en principe plus de trois années consécutives.

⁴ Aucun membre du personnel communal, ni aucun membre de la commission des finances ne peut en faire partie.

⁵ Les tâches de la commission de gestion sont définies aux articles 118 et suivants du présent règlement.

M. le Président Christian Feusi rappelle également l'article 14 alinéa 3 du Règlement du Conseil communal et en donne lecture.

Article 14 Mode de nomination (art. 11 et 23 LC)

³ *Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.*

M. le Président Christian Feusi attend les propositions de l'assemblée concernant les sept membres à élire à la Commission de gestion.

F. Élection des membres de la Commission de gestion

Au nom du groupe des Verts, Mme la Conseillère Josée Martin a l'honneur de présenter Mme Catherine Rollandin et M. Jean-Daniel Bonjour.

Pour l'UDC, Mme la Conseillère Maud Müller a l'honneur et le plaisir de proposer M. Boris Müller.

Pour le PS, Mme la Conseillère Katia de la Baume a l'honneur de présenter M. Pierre-Dominique Schupp.

Pour le PLR, M. le Conseiller Fritz Burri a l'honneur de présenter Mme Catherine Keller ainsi que MM. Michel Libal et Daniel Rossier.

Sans autre proposition, avec sept membres pour sept postes, M. le Président Christian Feusi déclare que les membres de la Commission de gestion sont élus tacitement pour une année, sous les applaudissements.

G. Élection des membres suppléants de la Commission de gestion

Au nom du groupe des Verts, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour a l'honneur de présenter M. Peter Weier.

Pour le PS, Mme la Conseillère Katia de la Baume a l'honneur de proposer M. Vincent Schneider.

Sans autre proposition, M. le Président Christian Feusi déclare que les deux candidats sont élus tacitement pour une année, sous les applaudissements.

H. Élection à la Présidence de la Commission de gestion

Mme la Conseillère Josée Martin a l'avantage de présenter M. Jean-Daniel Bonjour.

Sans autre proposition, M. le Président Christian Feusi déclare qu'il est élu tacitement à la présidence de la Commission de gestion. Il lui adresse ses vives félicitations et beaucoup de plaisir dans l'exécution de sa tâche, sous les applaudissements.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri remercie l'assemblée puis, en tant que chef de groupe, remercie les Conseillères et Conseillers PLR pour leur engagement car, à chaque demande du Bureau du Conseil communal de fournir des personnes, deux ou maximum trois jours plus tard il a trouvé le nombre de personnes nécessaires d'accord de s'engager, pouvant ainsi donner réponse au Bureau du Conseil communal. De plus, il ajoute que ces personnes n'ont pas été seulement présentes pour remplir des listes mais elles le sont également lorsque les Commissions se réunissent. Ainsi, il souligne accomplir ses tâches en tant que chef de groupe avec plaisir car il sait qu'il peut compter sur les Conseillères et Conseillers PLR de Savigny.

14. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

14.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Remerciements

Au nom de la Municipalité, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie les Conseillères et Conseillers pour l'adoption du rapport de gestion 2023 et des comptes 2023, lui donnant décharge pour l'année passée. Elle remercie également les commissaires des finances et de la gestion pour leur important travail.

Séances du Conseil communal du 7 octobre 2024/18 novembre 2024

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe que la séance du 7 octobre 2024 est annulée dans la mesure où les préavis prévus ne seront pas prêts à cette date et que la séance de réserve du Conseil communal du 18 novembre 2024 est activée.

Service de l'administration communale

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe que Mme Martine Aubry Morin a été engagée au sein du Greffe communal dès le 1^{er} mai 2024, en remplacement de Mme Isabelle Goyi.

Plan MCH2

Tel qu'évoqué par M. le Conseiller Peter Weier, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relate que le budget 2025 sera établi sur MCH2, soit le nouveau plan comptable harmonisé. Elle rassure l'assemblée en indiquant que les Conseillères et Conseillers seront accompagnés afin que ce plan soit compris et transparent dans le cadre dudit budget.

Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe que la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise a été validée au Grand Conseil du 4 juin 2024, avec un délai référendaire courant jusqu'au 4 juillet 2024. Elle ajoute que, probablement, l'initiative SOS Communes sera retirée, à moins d'un éventuel référendum de dernière minute. Elle explique que, si cette nouvelle péréquation entre en force auprès des communes, elle le sera au 1^{er} janvier 2025 ce qui incitera également une modification des acomptes sur le nouveau modèle. Elle termine en assurant qu'une explication supplémentaire du fonctionnement de cette nouvelle péréquation sera fournie, étant donné qu'elle est très différente de celle actuellement en vigueur.

Aménagement du territoire

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relève qu'initialement et tel que présenté sur le plan des investissements, un crédit d'étude était prévu pour la révision du PACOM. Elle ajoute qu'en ce moment sont également en cours la révision de la loi sur l'aménagement du territoire cantonale (LATC) et la révision du plan directeur cantonal dans sa globalité qui va prendre considérablement en compte des éléments du plan climat vaudois version 2 actuellement en consultation. En discutant avec les mandataires, elle explique qu'il s'est avéré être prématuré et délicat de lancer maintenant le processus alors que de nombreuses modifications sont prévues. Dès lors, étant donné qu'au niveau du Canton, tous ces éléments seront prêts à la fin de l'année, elle termine en indiquant que la Municipalité va formuler sa stratégie d'aménagement du territoire, la présenter à la Commission d'urbanisme pour examen préliminaire et présenter le préavis de crédit d'étude au Conseil communal l'année prochaine.

Étude de faisabilité sur le bâtiment du rural

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny rappelle que la Municipalité est en lien et discussion avec plusieurs médecins quant à l'ouverture éventuelle d'un cabinet médical. Elle explique que la question est de savoir si ce projet sera lié avec des logements adaptés ou non, étant donné que, pour l'instant, les logements adaptés ne peuvent pas se trouver en zone d'utilité publique. Elle ajoute que, comme il existe quand même un certain degré d'urgence pour ces médecins, la Municipalité a envisagé la réhabilitation du rural en demandant une étude de coûts pour lier ce projet de cabinet médical avec une salle commune qui intégrerait l'accueil en cantine des 7-8 à midi. Elle termine qu'à réception des résultats de cette étude, le Conseil communal sera informé.

Commission d'urbanisme

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relate sa rencontre de fin mai 2024 avec la Commission d'urbanisme, lors de laquelle l'état des lieux détaillé de l'étude sur la gestion du stationnement, qui consistait en un diagnostic de l'état du stationnement dans le centre du village et également des scénarios possibles de suppression de places de stationnement maximum, moyenne et minimale, a été présenté, en présence également de l'association qui s'était manifestée contre les schémas de planification présentés au sein de la commune. Elle indique une volonté de travailler ensemble afin de trouver le bon chemin concernant cette gestion du stationnement qui sera présentée à terme au Conseil communal, effectuée en parallèle avec l'aménagement de la place du Forum. Elle termine en soulignant que la Commission d'urbanisme sera tenue au courant des différentes étapes de ce projet.

Présidence du Conseil

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie M. le Président Christian Feusi pour sa présidence *masculine* et pour avoir bien piloté cette année. Elle le remercie également d'avoir convié la Municipalité à cette très belle sortie appréciée de tout le monde le 21 juin dernier. Puis elle remercie Mme Maud Müller pour la présidence *féminine* qui va débiter en cette deuxième partie d'année.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny termine son intervention en souhaitant à toutes et tous un bel été et en remerciant l'assemblée pour son engagement.

Après les applaudissements nourris de l'assemblée, M. le Président Christian Feusi la remercie pour ses propos ainsi que pour toutes les informations transmises.

14.2 M. le Municipal Daniel Métraux

Préavis n° 05/2024

M. le Municipal Daniel Métraux remercie les Conseillères et Conseillers pour l'acceptation du préavis n° 05/2024 qui donnera un éclairage parfaitement adéquat au terrain de Saint-Amour.

Bâtiments – toilettes publiques

M. le Municipal Daniel Métraux relate que les toilettes publiques ont enfin pu être réouvertes à la suite des déprédations de l'automne passé. Il mentionne que l'endroit a été renforcé au moyen de matériel en inox et que, pour l'instant, les caméras n'ont pas encore été installées.

Skate-Park

M. le Municipal Daniel Métraux évoque le début de la construction du skate-park avec une météo jusqu'ici peu favorable pour des travaux à l'extérieur. Il ajoute qu'en raison de cette météo printanière catastrophique, certes bonne pour la nature, le chantier doit encaisser environ trois semaines de retard, espérant que, malgré tout, l'inauguration pourra avoir lieu lors du marché de Savigny le 7 septembre 2024.

200^{ème} de la commune

M. le Municipal Daniel Métraux revient sur le divorce d'avec Lutry, tel qu'évoqué en quelques mots par le Syndic de Lutry lors du souper du Conseil communal. Il informe que le groupe de travail se réunira le 1^{er} juillet 2024 pour l'organisation des quatre manifestations prévues durant l'année et que d'autres détails suivront.

- | | |
|---------------------------|--|
| 28 février 2025 | Soirée de l'indépendance qui consiste à inviter tous les élus des deux communes, le Conseil d'État et le Président du Grand Conseil puisqu'ils sont les signataires de la séparation des communes de Lutry et Savigny. |
| 1 ^{er} mars 2025 | Soirée ouverte à la population. Sans entrer dans les détails, il y aura un spectacle englobant une humoriste ainsi que les sociétés locales lesquelles feront un spectacle ensemble. |
| 21 juin 2025 | Marché villageois, qui n'aura donc pas lieu le premier week-end de septembre. Fête de la musique, avec une partie festive et une partie avec l'accueil de la commune de Lutry sur leur territoire pour venir à pied afin de rejoindre le marché de Savigny ainsi que la création d'un sentier du 200 ^{ème} . Animations musicales durant la journée. Soirée avec différentes musiques, l'association musicale et le 50 ^{ème} anniversaire de l'orgue à l'église. Manifestations sportives avec l'organisation d'un match de football avec les élus de Lutry et Savigny, ainsi qu'un match d'unihockey avec deux équipes de Lutry et Savigny. |
| 1 ^{er} août 2025 | Changement d'endroit, la fête nationale aura lieu à la Goille (sur la place de la mi-été), repas à midi et le soir, ainsi que la manifestation officielle du 1 ^{er} août avec feux d'artifice. |

M. le Municipal Daniel Métraux ajoute qu'afin de clore cette année 2025, la traditionnelle Raisinée aura lieu en octobre 2025, avec des manifestations organisées pour la population.

Et, tout spécialement pour les Conseillères et Conseillers, M. le Municipal Daniel Métraux informe que le Conseil communal et la Municipalité se réuniront le 1^{er} décembre 2025 à la salle du Grand Conseil au Château à Lausanne pour sa dernière séance de l'année, avec un repas organisé sur place.

M. le Municipal Daniel Métraux termine son allocution en mentionnant que le Syndic de Lutry a décrit la présentation du 200^{ème} de la commune comme ambitieuse. Il souhaite un bel été à toutes et tous, espérant que le soleil arrive un jour.

Après les applaudissements de l'assemblée, M. le Président Christian Feusi remercie M. le Municipal Daniel Métraux pour ses propos qui font chaud au cœur.

14.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

Préavis n° 06/2024

M. le Municipal Jean-Claude Rochat remercie les Conseillères et Conseillers d'avoir accepté le préavis pour le remplacement de la canalisation. Comme déjà annoncé, il explique n'avoir pas beaucoup d'historique à fournir, si ce n'est qu'il s'agissait d'une bonne opportunité et que les travaux sont terminés.

Phase de prospection pour un captage d'eau

M. le Municipal Jean-Claude Rochat revient sur ce point car, comme chacune et chacun le sait déjà, un forage test va se dérouler prochainement, avec une séance organisée vendredi avec l'entreprise et le mandataire. Il ajoute que le site de la Goille a été retenu sur la route du Jorat, que ce forage aura lieu sur le terrain de la Branche et que toutes les autorisations ont été transmises, soit avec le propriétaire, l'exploitant, les instances communales et cantonales ayant été consultées pour tout ce qui est connu au niveau du souterrain. Il termine en rappelant que le risque zéro n'existe pas mais que, normalement, tout est maîtrisé, avec l'espoir d'arriver à un résultat positif.

STEP

M. le Municipal Jean-Claude Rochat informe que la mise en service de l'installation photovoltaïque a eu lieu il y a trois semaines, ajoutant que, lors des quelques jours où le soleil a brillé, la production a été meilleure que prévue. Il termine en soulignant que le bilan sera tiré au bout d'une année car il est impossible de se baser sur une journée de production pour obtenir un pourcentage précis de la production photovoltaïque.

Route des Miquettes

M. le Municipal Jean-Claude Rochat revient sur le chantier de la route des Miquettes, lequel sera également développé par Mme la Municipale Nicole Félix. Il relève que les travaux ont débuté et que, tributaire de la météo, le projet accuse un peu de retard sur le planning. Il ajoute que l'entreprise de génie civil est en train d'essayer de mettre en place une deuxième équipe afin de rattraper ce retard. Il termine en renseignant sur la première phase terminée de la traversée depuis la Lutrive sur la route des Miquettes et en indiquant que maintenant, ce sont les travaux en remontant la route des Miquettes en direction de la Coop qui débutent.

Gravière

M. le Municipal Jean-Claude Rochat informe les Conseillères et Conseillers qu'un préavis concernant le déplacement de la canalisation d'eau potable à proximité de la gravière sera présenté au mois de novembre 2024. Il explique que les exploitants disposent d'une concession jusqu'à un certain niveau et, arrivant à la limite, ils souhaitent la prolonger, d'où la nécessité de déplacer cette conduite.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat termine son intervention en souhaitant un bel été à toutes et tous et adresse ses remerciements au Président.

Après les applaudissements de l'assemblée, M. le Président Christian Feusi remercie M. le Municipal Jean-Claude Rochat pour ses informations jugées toujours très intéressantes.

14.4 M. le Municipal Christian Aeschlimann

Forêts

M. le Municipal Christian Aeschlimann relève que toutes les coupes de bois ayant trouvé preneur, elles ont été vendues et évacuées.

Étang du Gresaley

M. le Municipal Christian Aeschlimann informe que le panneau explicatif des travaux effectués il y a deux ans a enfin pu être posé, soulignant qu'il faut parfois être patient.

Règlement sur les arbres

M. le Municipal Christian Aeschlimann informe que le règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) a été publié vendredi dernier. Il explique que ce règlement permet une meilleure lecture de l'application de la loi afin d'identifier, par exemple, les arbres remarquables, précisant que depuis quelques semaines déjà, un formulaire permettant de déposer une demande d'abattage d'arbres est en ligne.

M. le Municipal Christian Aeschlimann termine son allocution en adressant ses remerciements au Président.

Après les applaudissements de l'assemblée, M. le Président Christian Feusi remercie M. le Municipal Christian Aeschlimann pour ses propos et informations.

14.5 Mme la Municipale Nicole Félix

Route des Miquettes

Mme la Municipale Nicole Félix prie Mme la Secrétaire du Conseil communal d'afficher le diaporama remis tout à l'heure. Afin d'illustrer les propos tenus par M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT, elle présente des photos des travaux entrepris en expliquant que la traversée de la Lutrive est terminée et en montrant l'enrochement effectué en amont côté nord, l'entreprise Colas ayant choisi des pierres de la région à la gravière de la Claie-aux-Moines. Elle poursuit en indiquant que les enrochements ont été vérifiés par le Service des eaux qui est satisfait et que le côté esthétique est réussi avec peu de béton au fond pour tenir les cailloux et presque sans béton verticalement. Elle relate que le début de la pose du collecteur d'eaux claires a eu lieu un jour de soleil, montrant la taille des tuyaux depuis la Lutrive, en remontant en direction du centre du village pour arriver gentiment au chemin de la Verne avec un carrefour quelque peu compliqué qui comprend des eaux claires et usées, ainsi que des câbles électriques de Swisscom.

Mme la Municipale Nicole Félix revient sur la route des Miquettes, par suite de différents signalements d'habitants du quartier de Bellevue relatant un nombre excessif de véhicules depuis le début des travaux et avec la fermeture de la route des Miquettes. Elle relève l'impression desdits habitants que certains véhicules roulent vite et mentionne que la Municipalité a mandaté la Police de l'Est Lausannois ainsi que la voirie pour poser le radar pédagogique à deux reprises, chacune à un mois d'intervalle. Elle communique quelques chiffres, à savoir un trafic journalier moyen de 450 véhicules, lequel englobe les habitants du quartier qui partent le matin et rentrent le soir et les véhicules de transit, relevant que ce chiffre n'est pas élevé. Elle indique que la vitesse moyenne est de 33km/h, respectivement 31km/h lors du deuxième contrôle au mois de juin et que le taux d'infraction est bas, entre 1.5 et 0.9%. Elle termine en soulignant qu'il s'agit d'un désagrément d'une année seulement, raison pour laquelle une déviation du trafic par la route de l'Ancienne-Poste reste gérable.

Trottoir à la route des Miguettes

Mme la Municipale Nicole Félix plaisante que, comme avec Netflix, la deuxième saison commence avec la mise à l'enquête pour la création d'un trottoir et la rénovation de la route des Miguettes qui s'est terminée le 17 juin 2024, sans opposition, plusieurs personnes ayant consulté le dossier sans toutefois laisser d'observations. Elle relève une observation usuelle des services électriques, à savoir la consultation des plans pour savoir où passent les lignes de la Romande Énergie afin de ne pas rencontrer les mêmes soucis qu'à Clair Matin. Enthousiaste avec ces bonnes nouvelles, elle termine en indiquant qu'elle reviendra en novembre avec un préavis pour l'investissement et la création d'un trottoir ainsi que la réfection de la route des Miguettes.

Zones 30

Mme la Municipale Nicole Félix signale que l'étude continue concernant les zones 30, avec actuellement un sondage auprès de toute la population du quartier de la Roche et ses routes attenantes, sous forme d'un questionnaire, avec des résultats qui seront révélés en novembre.

Giratoire de la Claie-aux-Moines

Dans le cadre des travaux que la DGMR envisage de réaliser cet été, travaux qui seront votés demain au Grand Conseil, Mme la Municipale Nicole Félix informe que la Municipalité a adjugé la réfection du marquage du giratoire provisoire en synergie avec le Canton de manière à bénéficier des entreprises qui seront sur place et à regrouper les travaux, sous réserve de l'acceptation par le Grand Conseil. En cas d'acceptation, elle indique que les dépenses feront l'objet d'un crédit complémentaire étant donné qu'elles ne figuraient pas au budget mais qu'en cas de refus, la Municipalité n'entreprendra pas ses travaux non plus.

Véhicule pour le service de la voirie

Mme la Municipale Nicole Félix montre la photo du nouveau véhicule acquis pour le service de la voirie, soit un petit utilitaire 100% électrique Renault Kangoo Van qui dispose d'un grand volume pour charger du matériel, avec portes coulissantes et sièges rabattables, lequel va permettre à la voirie de transporter et se déplacer de manière plus efficiente pour de petits objets qu'avec le gros Ford Transit. Elle termine en indiquant qu'il s'agit de la version améliorée du même modèle que le service des eaux a acheté il y a environ deux ans.

Éclairage public

Mme la Municipale Nicole Félix signale que la commune a adhéré au projet Perséides, raison pour laquelle l'éclairage public sera éteint durant la nuit du 12 au 13 août 2024. Elle espère que ce sera l'été, que les étoiles seront visibles et rappelle que les passages piétons et les giratoires ne seront pas éteints. Quant à l'éclairage public proprement dit, elle informe qu'il est maintenant à 50% et qu'il continuera à être diminué progressivement pendant l'été, surtout dans les quartiers d'habitations, mais en maintenant l'éclairage aux passages piétons et giratoires afin qu'ils restent visibles.

Affaires sociales

Mme la Municipale Nicole Félix informe que les conférences de Pro Senectute ont rencontré un vif succès, avec la participation d'une cinquantaine de personnes tant lors de la conférence sur les escroqueries en ligne que sur la manière d'entretenir un cerveau fit et sain. Elle ajoute que de ce fait, la Municipalité a décidé de renouveler l'expérience au deuxième semestre, avec l'organisation de deux nouvelles conférences ainsi qu'un atelier numérique.

Projet Elderli

Mme la Municipale Nicole Félix revient sur le tout-ménage envoyé, soit le projet de colocation intergénérationnelle qui s'adresse aux *seniors* de plus de 55 ans faisant l'objet d'un travail de master de M. Kevin Kempter de la Haute École Sociale, ayant pour but de mettre en lien des personnes dont la maison est vide parce que les enfants ont quitté le nid et qui ont des chambres à louer pour des étudiants de moins de trente ans. Elle rappelle la soirée d'information fixée au 16 juillet de 18h00 à 20h00, suivie d'un apéritif, et prie les intéressés de s'inscrire afin que l'apéritif soit équivalent au nombre de personnes présentes.

Déchetterie

Mme la Municipale Nicole Félix rappelle que la déchetterie sera complètement fermée pour cause de travaux du 10 au 13 juillet 2024 inclus. En effet, tel qu'indiqué dans le rapport de gestion, elle mentionne que le problème des fers à béton qui ressortent nécessite la réfection d'une grande partie de la dalle avec piquetage au marteau pour enlever le béton et pose d'une nouvelle couche. Elle recommande d'anticiper ou de reporter les passages à la déchetterie, même si la période choisie est celle des vacances scolaires avec certainement moins de passages que d'habitude et par conséquent moins de personnes touchées par ces travaux.

Mme la Municipale Nicole Félix termine son intervention en souhaitant un bel été à toutes et à tous.

Après les applaudissements de l'assemblée, M. le Président Christian Feusi remercie Mme la Municipale Nicole Félix pour ses propos.

15. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président Christian Feusi passe la parole à l'assemblée.

Intervention de M. le Conseiller Fabrice Portmann

M. le Conseiller Fabrice Portmann questionne sur le nouveau radar bidirectionnel installé il y a environ une semaine à la route de Lutry et demande si l'ASEL a l'intention d'en acheter plusieurs.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond qu'il n'avait pas l'intention de venir sur ce sujet étant donné sa visibilité en raison de sa grandeur, ajoute que le radar est loué pour l'instant par l'ASEL et que, peut-être, l'ASEL en fera l'acquisition plus tard. De plus, il informe qu'il reste en principe durant une semaine à la même place.

Intervention de M. le Conseiller Alain Bovard

M. le Conseiller Alain Bovard questionne Mme la Municipale Nicole Félix sur la fermeture de la déchetterie. Il revient sur le fait que, depuis quelques années déjà, la ferraille qui ressort à certains endroits est visible et croit savoir que cela fait moins de dix ans que la déchetterie a été construite. Il demande si les ouï-dire que ces frais seront pris en charge par la Bourse communale sont exacts et si des démarches avec les concepteurs de ce béton mal posé ont été entreprises afin de déterminer les responsables de ces dégâts.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix rappelle sa réponse à cette question déjà posée lors d'un précédent Conseil communal, à savoir que la déchetterie date de 2014, c'est-à-dire construite il y a dix ans. Elle indique que lorsque la Municipalité actuelle a commencé à s'occuper du sujet, huit années s'étaient déjà écoulées et elle s'est trouvée par conséquent hors de la période de garantie de cinq ans. Elle mentionne qu'une négociation a été entreprise avec le géomètre ayant supervisé les travaux à l'époque ainsi que l'entreprise de génie civil les ayant effectués. Elle résume qu'ils ont contesté une malfaçon, estimant avoir effectué correctement leur travail en posant les bonnes épaisseurs de béton et signalant par écrit leur refus d'entrer en matière sur d'éventuels défauts cachés. Elle termine en répondant que les coûts d'environ CHF 22'000.00 mis au budget seront effectivement à la charge de la commune et que c'est l'entreprise Sika qui effectuera les travaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Christian Feusi prend quelques minutes pour remercier tous les membres du Conseil communal pour la confiance accordée lors de cette année de présidence. Il a éprouvé énormément de plaisir à réaliser ses tâches. Lors de cet exercice, il a pu compter sur le soutien d'équipes dont l'attention et la disponibilité ont été sans faille. Il remercie l'administration communale, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, ainsi que toutes celles et ceux absents de cette salle mais présentes au bon fonctionnement de la commune, ainsi que Mmes Carmen Feijoo et Laurence Libal. Il remercie M. l'Huissier, lequel accomplit ses tâches avec dévouement et professionnalisme, de même que la Municipalité avec laquelle il a toujours eu plaisir à collaborer. Il a vécu une année de présidence épanouissante en pouvant compter également sur un Bureau *de choc*. Il a énormément apprécié les séances, la présence assidue de chacune et chacun et les conseils avisés. Il estime qu'ensemble, les fonctions ont été remplies avec application et rigueur, mais dans un cadre amical et bienveillant. Enfin, avant de clore cette dernière séance de présidence 2023-2024, il adresse toute sa gratitude à Mme la Secrétaire du Conseil communal, colonne vertébrale du fonctionnement du législatif communal, qui réalise depuis maintenant quelques années ses tâches avec un professionnalisme hors pair, affirmant que la présidence, le Bureau et le Conseil communal seraient bien démunis sans sa présence car, si la Présidence et le Bureau changent rapidement – trop souvent selon certains – elle reste à son poste réapprenant à fonctionner avec des équipes différentes et des caractères de toutes sortes, s'adaptant et sachant instruire pour une fonction apprise *sur le tas*. Il ajoute qu'après avoir commencé à en maîtriser quelques aspects, le Président s'en va mais la Secrétaire reste et recommence, maintenant le cap. Il termine par : « Merci Martine, la présidence et le Bureau du Conseil communal de Savigny sont incroyablement chanceux de pouvoir compter sur toi. » Puis il invite l'assemblée à l'applaudir chaleureusement, laquelle s'exécute.

Mme la Secrétaire du Conseil communal procède au contre-appel et M. le Président Christian Feusi lève la séance à 22h40.

Le Président

Christian Feusi



La Secrétaire

Martine Aubry Morin